



Communiqué de presse

Date 4 novembre 2009

Le Conseil fédéral fixe les paramètres du programme de consolidation 2011 à 2013

Le budget 2010 est conforme aux exigences du frein à l'endettement. Des corrections se révèlent par contre nécessaires pour les années 2011 à 2013. Grâce au programme de consolidation pour les années 2011 à 2013, le Conseil fédéral entend alléger le budget de la Confédération de quelque 1,5 milliard de francs par année à partir de 2011. De cette manière, le plafond des dépenses fixé en vertu du frein à l'endettement sera respecté. Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a arrêté les grandes lignes du programme. Celui-ci prévoit en premier lieu des allègements budgétaires portant sur les dépenses. Etant donné le degré élevé d'incertitude qui plane encore sur l'évolution conjoncturelle, les décisions prises aujourd'hui par le Conseil fédéral conservent un caractère de planification prévisionnelle.

Contrairement au plan financier, le budget 2010 remplit encore les exigences du frein à l'endettement, même s'il prévoit un déficit. En revanche, pour les années 2011 à 2013, des corrections seront nécessaires, comme le Conseil fédéral l'a déjà constaté lors de sa séance du 1^{er} juillet 2009. Ces corrections, que le Conseil fédéral a chiffrées à environ 1,5 milliard de francs le 30 septembre 2009, seront réalisées par le biais du programme de consolidation, dont les grandes lignes ont été fixées aujourd'hui.

L'objectif consiste à poursuivre la politique budgétaire constante, qui est axée sur le frein à l'endettement. Comme le Conseil fédéral a renoncé à adopter de grands programmes de relance ces derniers mois, il n'est à présent pas nécessaire de procéder à d'importantes corrections budgétaires.

Un coup d'œil au-delà de nos frontières permet de constater que, par rapport à d'autres pays, la Suisse se classe bien en matière de solde budgétaire et de taux d'endettement. Le Conseil fédéral veut conserver cette position. Il convient donc de

poursuivre sur la voie du frein à l'endettement durant les années couvertes par le plan financier.

Grandes lignes du programme de consolidation 2011 à 2013

Le programme de consolidation 2011-2013 comprendra six trains de mesures portant principalement sur les dépenses.

en mio CHF	2011	2012	2013
I: Compensation mesures stab. I et II	177	177	-
II: Adaptation au tassement du renchérissement	554	554	554
III: Coupes interdépartementales	141	161	197
Personnel	101	101	137
Informatique	40	60	60
IV: Mesures découlant du réexamen des tâches	278	412	531
V: Correction en fonction des intérêts passifs	300	150	150
VI: Mesures touchant les recettes	108	107	79
Allègement total	1'557	1'561	1'511

I: Compensation des investissements anticipés. Dans un premier temps, il s'agira de compenser des investissements qui ont été anticipés dans le cadre des deux premiers programmes de stabilisation conjoncturelle, tout en étant encore inscrits dans le plan financier actuel. Cette mesure n'entraîne ni abandons de tâches, ni retards dans les programmes d'investissements en cours.

II: Adaptation au tassement du renchérissement. Dans l'actuel plan financier, l'évolution de la conjoncture influence de manière asymétrique les recettes et les dépenses. Alors que les recettes et des dépenses telles que les intérêts passifs ou les contributions aux assurances sociales sont régulièrement adaptées aux nouveaux paramètres conjoncturels, un grand nombre d'autres postes de dépenses continuent d'être extrapolés sur la base d'un renchérissement annuel constant de 1,5 %. Comme le renchérissement effectif cumulé pour les années 2009 et 2010 sera probablement beaucoup plus faible, atteignant environ 0,5 %, ces extrapolations conduisent à une augmentation involontaire des dépenses réelles. Cet effet sera compensé en réduisant de 2,5 % les crédits concernés. Il en découlera un allègement budgétaire d'un peu plus de 550 millions par année.

III: Mesures interdépartementales touchant le personnel et l'informatique. Ces mesures visent le domaine propre de l'administration. Dans le domaine du *personnel*, elles portent principalement sur les effectifs. Bien que les programmes d'allègement budgétaire 2003 et 2004 aient prévu une stabilisation des effectifs, ceux-ci sont repartis à la hausse depuis 2007, en raison de l'adoption de tâches nouvelles ou de l'intensification de tâches existantes. Une réduction progressive des effectifs atteignant jusqu'à 2 % en 2013 (- 72 mio) mettra fin à cette tendance. En outre, les charges de conseil et le forfait pour les frais administratifs de PUBLICA feront l'objet d'une réduction (- 20 mio). En ce qui concerne les salaires, le Conseil fédéral se

Communiqué de presse

bornera à adapter les moyens budgétisés au titre de la compensation du renchérissement (- 45 mio). Il n'entend pas prendre d'autres mesures, car celles-ci pourraient affaiblir l'administration fédérale par rapport à d'autres employeurs et donner un faux signal, vu la reprise économique qui s'annonce. Le *domaine de l'informatique* contribuera également à l'allègement budgétaire, et ce à raison de 40 millions en 2011 et de 60 millions en 2012 ainsi qu'en 2013.

IV: Mesures découlant du réexamen des tâches. Dans le rapport complétant le plan financier 2009 à 2011 de la législature, publié en avril 2008, le Conseil fédéral a fixé les axes de la réforme découlant du réexamen des tâches. Le programme de consolidation permettra d'appliquer les mesures prévues par cette réforme, qui ne requièrent pas ou ne requièrent que peu de modifications légales. Les départements compétents définiront dans le cadre de projets séparés et selon leur propre calendrier les mesures de plus grande portée exigeant une plus longue préparation. Les mesures découlant du réexamen des tâches qui seront mises en oeuvre par le biais du programme de consolidation généreront au total des allègements compris entre 280 et 530 millions durant la période 2011 à 2013.

V: Intérêts passifs. Les diminutions de dépenses découlant d'une réduction de la dette ou d'une baisse du rythme de croissance de la dette sont prises en compte (100 à 150 mio). Le compte de financement bénéficiera en 2011 d'un allègement de quelque 200 millions provenant des agios attendus.

VI: Mesures concernant les recettes. Une augmentation de l'impôt sur le tabac de 20 centimes par paquet de cigarettes et trois mesures non fiscales permettront aux recettes de contribuer largement à la consolidation du budget, à savoir à hauteur de 80 à 100 millions.

Dans l'ensemble, le programme de consolidation est susceptible de réduire de 2,2 % environ la croissance annuelle moyenne des dépenses de 2008 à 2013. La croissance estimée du PIB devrait, quant à elle, se situer à 2,5 % environ pour la même période. L'objectif visé par le réexamen des tâches, à savoir la stabilisation de la quote-part de l'Etat, pourra donc être atteint.

Perspectives

D'ici à février ou mars 2010, le DFF élaborera un rapport destiné à la consultation concernant le programme de consolidation. La consultation aura lieu sous la forme d'une conférence. En même temps que les documents relatifs au programme de consolidation mis en consultation, le Conseil fédéral publiera un rapport sur la mise en oeuvre du réexamen des tâches, qui décrira l'ensemble des mesures. Vu les incertitudes qui règnent quant à l'évolution conjoncturelle, les mesures envisagées conservent pour l'instant un caractère de planification prévisionnelle. Le Conseil fédéral prendra ses décisions définitives dans le cadre de la mise au point du budget 2011, en se fondant sur les données conjoncturelles qui seront alors disponibles et sur les résultats de la consultation.

Renseignements: Karl Schwaar, chef de la division Politique des dépenses AFF, tél. 031 322 60 51